

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 MAI 2020



LE TEMPS D'UN ENTRAÎNEMENT

Le sport moto a repris ses droits en entraînement à compter de ce jour dans le respect des règles de protection sanitaire.

Afin d'accompagner cette reprise de l'activité motocycliste à l'entraînement, la Fédération Française de Motocyclisme a élaboré une série de mesures et recommandations validée par le Ministère des Sports (textes publiés sur www.sports.gouv.fr).

Ces informations sont regroupées dans une "**Fiche pratique**" et un document "**Foire aux questions**" qui ont été réalisés à destination, à la fois des structures organisatrices et des licenciés, s'agissant d'une part de la réouverture des sites de pratique (circuits, terrains...) et d'autre part de la réouverture des écoles de moto et des activités de randonnées.

[Cliquez ici pour télécharger notre fiche pratique](#)

[Cliquez ici pour télécharger notre foire aux questions](#)

Par ailleurs, une affiche "**Gestes barrières**" établie par les pouvoirs publics est également mis à disposition.

[Cliquez ici pour télécharger l'affiche "Gestes barrières"](#)

La FFM rappelle que la réussite du déconfinement relève de la responsabilité de tous et du respect des règles sanitaires.

C'est ensemble que nous gagnerons ! À vos casques !

FFMOTO.ORG

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier - 75011 PARIS
Tél. 01 49 23 77 00 - Fax. 01 47 00 08 37